
PAR COURRIEL



Le 21 novembre 2023

Monsieur Sébastien Schneeberger
Président de la commission de l'aménagement du territoire
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.53
Québec (Québec) G1A 1A4

CAT - 013M
C. P. PL 39
Loi sur la fiscalité municipale et
d'autres dispositions législatives
VERSION REVISÉE

Objet : Correspondance tenant lieu de mémoire en regard du projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives

Monsieur le Président,

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'approvisionner l'ensemble des autres productions agricoles, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Parmi les aliments à base de grains du Québec, on peut compter la farine, le pain, le gruau, l'huile végétale, etc. Les grains sont aussi à la base de la préparation de bières, d'alcools forts et de tofu. Ils alimentent également la plupart des productions animales du Québec et sont aussi utilisés dans le monde industriel afin de produire des bioproduits ou de la bioénergie.

Nous vous interpellons aujourd'hui en votre qualité de président de la commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des [consultations particulières](#) du [projet de loi n° 39, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives](#) (PL39) qui débiteront le 21 novembre. Précisément, nous vous transmettons la présente correspondance faisant office de mémoire des PGQ à l'égard du PL39. Au fil des lignes suivantes, nous ferons un tour d'horizon de notre position, de nos commentaires ainsi que de nos recommandations concernant les changements notamment proposés au sujet de la fiscalité municipale. Une thématique qui concerne directement les producteurs du secteur des grains et sur laquelle les PGQ se sont exprimés à maintes reprises au courant des dernières années.

Comme vous le savez, les municipalités taxent leurs concitoyens en fonction de la superficie, sans égard à la vocation du lot. Ainsi, les agriculteurs sont beaucoup plus taxés par rapport à l'offre de service qu'ils reçoivent. Le programme de crédit de taxes foncières agricoles mis en place par le gouvernement – et géré par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) – se veut donc une façon de dédommager les agriculteurs québécois pour le déséquilibre foncier observé.

Or, nous observons qu'indirectement, tout ce circuit en place prend la forme d'un financement indirect de l'État vers les municipalités. Les agriculteurs sont pris entre les deux, dans un rôle d'intermédiaire. Malgré un programme visant à pallier une méthode de taxation injuste pour les agriculteurs, ces derniers payent toujours plus que leur part. De plus, les sommes allouées dans le cadre de ce programme proviennent de l'enveloppe budgétaire du MAPAQ, ce qui laisse moins d'argent au ministère pour soutenir directement

les agriculteurs et les producteurs dans leur transition vers des pratiques agroenvironnementales plus vertes – à un moment où ce soutien est crucial si nous souhaitons réussir notre transition vers une agriculture plus durable.

Ainsi, les PGQ estiment qu'il est nécessaire que le pouvoir de taxation des municipalités soit revu et qu'une forme plus équitable voit le jour. Le PL39 est l'occasion de mettre en œuvre la refonte de la fiscalité foncière agricole attendue depuis plus d'une décennie. Il est temps que les choses changent, surtout considérant qu'à chaque nouveau rôle d'évaluation, la problématique s'amplifie et fragilise les finances de nos agriculteurs.

Concrètement, nous recommandons que le pouvoir de taxation des municipalités ne soit plus basé sur la valeur foncière de terrains, mais plutôt en fonction des services offerts comme les loisirs, les transports en commun, la sécurité publique, etc. Nous sommes aussi d'avis que certains équipements agricoles qui sont directement liés à la production, comme les silos, devraient être exonérés de taxes. Puis, il nous apparaît essentiel que les terres soient évaluées en tenant compte de la valeur agronomique du secteur, ce qui contribuera à améliorer l'équité en matière de taxation. Enfin, nous jugeons que le gouvernement devrait mettre en place une surtaxe sur les terres non cultivées afin de favoriser une utilisation intelligente et consciencieuse de nos ressources.

Nous enjoignons les parlementaires à profiter des consultations particulières, puis de l'étude détaillée, sur le PL39, pour considérer sérieusement la mise en place de nos recommandations. Le statu quo est insoutenable pour les milliers de producteurs de grains de notre province. Il est aberrant que ceux-ci continuent d'assumer une part trop importante des coûts totaux des taxes foncières, seulement puisque les gouvernements successifs n'ont pas encore mené à bien une forme de la fiscalité agricole ou mis en place des mesures efficaces pour équilibrer les mécanismes en place.

En rééquilibrant le pouvoir de taxation des municipalités comme nous le suggérions plus tôt, le ratio des impôts fonciers nets par rapport aux actifs agricoles comme les terres et les bâtiments serait analogue à celui de l'Ontario sans avoir à utiliser un programme de remboursement. Seule la mise en œuvre de cette solution permettra aux producteurs de contribuer à leur juste part, sans être surtaxés.

Dans cette perspective et afin d'assurer un suivi approprié à la présente, nous faisons la demande officielle à ce que soit déposée à la commission cette correspondance en guise de mémoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur général

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoit Legault', with a stylized flourish at the end.

Benoit Legault

c.c. Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales

M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Mme Virginie Dufour, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et d'habitation

M. Étienne Grandmont, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales

M. Joël Arseneau, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales